Critère d’éligibilité — dispositif Objectif Parcours Pro

En l’absence de statut BOETH, l’accès au dispositif OPPro peut être ouvert si – en plus un avis formalisé du Service de Prévention et de Santé au Travail*– la personne exerce un métier figurant dans la liste ci-dessous.

Référentiel retenu : métiers considérés comme particulièrement exposés aux facteurs de risques professionnels dans le secteur.

- ❑ Accompagnant éducatif et social
- ❑ Aide-soignant
- ❑ Agent d'amphithéâtre
- ❑ Agent de blanchisserie
- ❑ Agent de maintenance
- ❑ Agent de service hôtelier
- ❑ Agent de stérilisation
- ❑ Agent des services généraux
- ❑ Animateur
- ❑ Archiviste
- ❑ Auxiliaire de puériculture accouchement
- ❑ Auxiliaire de puériculture de nuit
- ❑ Auxiliaire de puériculture en pouponnière
- ❑ Brancardier
- ❑ Chef d'atelier
- ❑ Cuisinier
- ❑ Éducateur spécialisé
- ❑ Éducateur sportif
- ❑ Éducateur technique spécialisé
- ❑ Électricien
- ❑ Infirmier anesthésiste
- ❑ Infirmier de bloc opératoire
- ❑ Kinésithérapeute adultes
- ❑ Kinésithérapeute enfants
- ❑ Lingère linge propre
- ❑ Magasinier
- ❑ Magasinier cuisine
- ❑ Manipulateur en électroradiologie
- ❑ Mécanicien
- ❑ Médecin
- ❑ Menuisier
- ❑ Moniteur d'atelier
- ❑ Moniteur éducateur
- ❑ Peintre
- ❑ Plombier
- ❑ Préparateur en pharmacie
- ❑ Prothésiste-orthésiste
- ❑ Psychomotricien adultes
- ❑ Psychomotricien enfants
- ❑ Sage-femme salle d'accouchement
- ❑ Technicien animalier
- ❑ Technicien d'anatomopathologie
- ❑ Technicien de laboratoire cytogénétique et génétique moléculaire
- ❑ Technicien de maintenance

Source : Accord n° 2023-01 du 17 octobre 2023 — art. 2, liste des métiers exposés.

Attention : L’entrée dans le dispositif demeure conditionnée à un avis formalisé du Service de Prévention et de Santé au Travail, attestant de restrictions médicales, d’une incompatibilité partielle avec le poste, ou d’un risque d’inaptitude.
Cette condition est applicable à tous les salariés, qu’ils soient BOETH ou non.

oeth